

## Lettre ouverte des élus

Les sénateurs ont été sollicités par nombre d'élus locaux, notamment des maires, qui s'inquiètent des restructurations en cours au sein de la DDFIP et de leurs conséquences. Après avoir échangé avec ses élus, il ressort le constat d'une situation de blocage suite à de nombreux échanges avec la DDFIP 22 et l'impossibilité d'avancer sur une solution alternative aux propositions faites.

Le délégué interrégional a été sollicité mais à refusé de rencontrer les élus, les renvoyant sur le DDFIP, ce qui a fait perdurer ce blocage.

La structure rurale du département de côtes d'Armor rend l'organisation des services publics essentiellement structurante. Il est impossible, dans un contexte de lourds investissements de l'Etat, d'envisager la suppression de services publics et des emplois qu'ils induisent. Le maillage de villes moyennes des côtes d'Armor et leur situation sociale induit un fort besoin de soutien aux populations.

Il y a une incompréhension face à la fin de non-recevoir adressée par le DDFIP aux collectivités, pour préserver l'équilibre des territoires il est impossible de supprimer emplois et services, cette constatation vaut pour le réseau des finances publiques, mais aussi pour l'ensemble des services publics.

Les Maires de Paimpol et de Rostrenen s'expriment au nom de l'ensemble des maires de leurs territoires respectifs. Ils ont travaillé collectivement pour faire le point sur leurs situations. Il faut noter la forte participation des Maires, les communes étant pratiquement toutes représentées, ce qui montre bien le niveau d'inquiétude de chacun.

Il faut tenir compte de ces inquiétudes car elles perdurent malgré le grand nombre de réunions qui s'est tenu avec le DDFIP.

Des questions diverses ont été soulevées, montrant un ensemble de problématiques qui montrent le poids des finances publiques dans le maillage territorial.

- *La question de l'accompagnement des collectivités*
- *La question de l'accompagnement des particuliers*
- *La question de l'accompagnement des entreprises*
- *Les limites des maisons France Service, que ce soit au niveau des heures de permanences ou du besoin de présence de professionnels vraiment formés.*
- *Le niveau insatisfaisant de services rendus par les plateformes téléphoniques.*
- *Les problèmes liés à l'illectronisme qui touchent largement toutes les tranches d'âge des populations.*

Les mairies ne peuvent pas recruter pour pallier le manque d'agents des services de l'état et ne peuvent surtout pas trouver des professionnels formés au vu de la nature des missions à exercer.

La systématisation du recours aux plateformes téléphoniques fait baisser la qualité du service rendu, le nombre réduit d'agent restant sur site rend leurs tâches de plus en plus difficiles à accomplir.

Les élus regrettent ensuite qu'il ne soit pas tenu compte de la notion de bassin d'emploi, comment l'état peut-il décider de les dévitaliser, comme cela va être le cas à Paimpol.

Le problème de la mobilité des personnes se pose enfin car les villes ou vont se recentrer les centres des finances publiques sont trop éloignées pour une grande partie des populations, notamment pour les plus âgés.

Il faut sortir par le haut de la situation actuelle, il faut penser une véritable restructuration des services publics qui augmente leur solidité dans tous les territoires.

L'accueil par les ruralistes n'est pas une solution mais le résultat d'un désengagement. Il faut également prévoir une aide informatique aux usagers dans les maisons France Service.

Le guichet unique peut être un plus mais il ne compensera pas le manque d'agents.

Il reste des flous sur le rôle et les prérogatives du conseiller aux décideurs locaux (CDL), sur la pérennisation de leur implantation.

Les questions sont similaires sur les permanences ouvertes au public quant à leur fréquence et leur pérennité également.

Il y a besoin de services présents en permanence, les Mairies ne peuvent pas assumer à elles seules l'ensemble des besoins.

De nouvelles propositions de chartes ont été adressées par le DDFIP mais restent inacceptables étant donné que l'administration refuse de s'engager au-delà de 2025, ce qui ne donne aucune perspective sur la durée aux collectivités qui ont besoin d'un minimum de 15 ans pour pouvoir s'engager.

Il faut trouver des solutions mais admettre en préalable que les chartes proposées par la DDFIP sont inacceptables.

Annie LE HOUEROU, Gérard LAHELLEC, Sénateurs des côtes d'Armor

Fanny CHAPPE, Guillaume ROBIC, Maires de Paimpol et de Rostrenen

Et les maires et les élus des secteurs de Paimpol et Rostrenen